

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 18 JUILLET 2017

N°2017- BC-2017-6S-DAJA-31

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi 18 du mois De Juillet à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - M. Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

EXCUSE : Jean-Claude PIOCHE.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE SAINT FRANÇOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL),

Vu la délibération relative à la définition de l'intérêt communautaire et notamment au transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », des Communes membres vers la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »,

Vu la convention cadre de gestion liée à l'exercice de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » entre les communes-membres et la Communauté d'Agglomération La Riviera du levant pour le 1^{er} semestre 2017,

Considérant la nécessité de permettre à l'association Office de Tourisme de Saint François d'assurer la continuité des missions ayant trait à la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 dans l'attente de la création de l'OTI de la CARL ;



Le Bureau Communautaire,

DÉCIDE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 euros à l'association Office du Tourisme de Saint François,

Article 2 : D'enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives au versement de cette subvention,

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire,

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le,**

20 JUL. 2017

Et publication ou notification le,

20 JUL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Juillet 2017

Pour extrait certifié conforme

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

